

Compte-rendu des 2CTSD et du groupe de travail sur les collèges du Territoire de Belfort – Janvier et février 2022

Une minute de silence a été respectée en hommage aux lycéens de Champagnole décédés dans un accident de voiture.

Dans notre déclaration liminaire, nous avons exprimé notre **inquiétude sur la suppression de 3 divisions d'un coup** pour les collèges de Chateaudun et de Beaucourt, qui va forcément déstabiliser les équipes éducatives.

Nous avons aussi dit que **continuer à transformer des heures postes en heures supplémentaires est, dans la période, un contresens** : en concentrant les heures sur moins de personnes, on accentue les effets de la crise sanitaire et on aggrave les discontinuités pédagogiques.

Quant aux collèges qui n'auront plus de marge de manœuvre, ils vont devoir **sacrifier les demi-groupes, les effectifs allégés en langues, les options... pour constituer les divisions qu'on leur refuse.**

Comment se fait le calcul de la DGH ? Pour rappel, les grands principes :

- Une dotation unique pour chaque division de classe ordinaire de 29 heures (26 + 3h complémentaires), et de SEGPA de 26 heures
- Une pondération de 1,1 des heures d'enseignements dans les collèges REP+ (pour concertations, formation,...)
- Des ARE (UNSS et Labo) données en fonction du nombre de profs concernés
- Des heures pour les dispositifs particuliers (classes relais, sections internationales, Ulis, UPE2A,...)
- Un petit plus en fonction de l'indice de difficulté sociale IDS étudié établissement par établissement* qui doit cibler un taux d'encadrement (E/D) en fonction de l'IDS

Hors DGH, on ajoute un volant d'IMP pour les heures de coordination et les missions diverses.

Le premier CTSD avait mis en lumière un certain nombre de points sur lesquels les organisations syndicales avaient besoin d'éclaircissement. Par ailleurs, nous avons aussi expliqué à la DASEN des pratiques locales que nous souhaitons conserver, car visant à plus d'équité.

- sur les 6ème inclusives (expérimentation dans le cadre de « Territoire 100 % inclusif ») qui semblaient avoir été oubliées)
- sur l'attention à porter à l'IPS (indice de position sociale, qui traduit la composition sociale de chaque collège par rapport à un indice national médian de 100) et non à l'unique IDS (Indice de difficulté sociale composé de 30 % des élèves boursiers au

taux 3, de 30 % de l'IPS, de 10 % des résultats de l'évaluation de début 6ème, de 30 % de l'indice d'éloignement des collègues) pour doter les établissements en fonction de leurs besoins

- sur la carte de l'éducation prioritaire (qui date de la rentrée 2015!) qui pose souci dans notre département, car elle n'est plus cohérente avec l'IPS.

Classement des collèges selon le contexte social

COLLEGES	Commune	E/D moyen	IDS R22	IDS R21	IPS 2020	% de boursiers taux 3 en 2020
Simone Signoret (REP+)	BELFORT	23,00	1	1	69,90	28,30%
Châteaudun	BELFORT	25,50	3	3	82,20	17,40%
Léonard de Vinci (REP)	BELFORT	23,50	2	2	86,80	12,80%
Jules Ferry	DELLE	27,50	4	4	92,60	7,50%
Arthur Rimbaud	BELFORT	28,75	5	5	101,50	6,30%
Saint-Exupéry	BEAUCOURT	28,75	5	5	101,80	4,90%
Vauban (REP)	BELFORT	23,50	2	2	102,30	9,50%
Lucie Aubrac	MORVILLARS	28,75	5	4	104,70	4,30%
René Goscinny	VALDOIE	28,75	5	5	106,00	6,10%
Val de Rosemont	GIROMAGNY	28,75	5	5	110,20	3,20%
Camille Claudel	MONTREUX-CHÂTEAU	28,75	5	5	111,20	2,00%
Michel Colucci	ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU	28,75	5	5	112,90	1,40%
Mozart	DANJOUTIN	28,75	5	5	112,90	2,90%

Au second CTSD, malgré l'abondement de quelques heures pour les situations les plus criantes, et la **réintégration des moyens pour les 6èmes exclusives (sur fonds propres)** il n'a pas été question de remettre à plat les modalités d'attribution des DGH comme nous le souhaitions.

Nous perdons au total 5 divisions pour une baisse d'une centaine d'élèves. Il reste à peine 5 heures pour les ajustements de juin, donc des miettes.

En toute logique, nous avons donc à nouveau et unanimement voté contre cette répartition injuste des DGH.